

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE GUIPAVAS
COMPTE-RENDU – ACTES COMMUNICABLES
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Fabrice JACOB, Président.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Étaient présents : Mmes et MM. Fabrice JACOB, Monique BRONEC, Danièle LE CALVEZ, Anne DELAROCHE, Joël TRANVOUEZ, Gisèle LE DALL, Marie-Françoise VOXEUR, Claire LE ROY, Isabelle BALEM, Daniel DERRIEN, Yves VOURCH, Odile JEZEQUEL, Bernard PICHON, Bernard CORRE.

Étaient représentés : Mme et M. Denis SALIOU par Daniel DERRIEN, Marie-Aline PRIGENT par Anne DELAROCHE

Était excusée : Mme Blandine POLARD.

Assistaient également : Anaëlle CAPITAINÉ, responsable du CCAS, Camille OLIFANT, assistante administrative du CCAS, Sébastien BIVILLE, directeur du pôle vie sociale.

SOMMAIRE

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 29 juin 2023
- Décision Modificative n°2
- Mise en place d'une permanence de l'association AGIR Abcd « La plume numérique »
- Acceptation d'un don
- Demandes de secours exceptionnels
- Informations diverses



La séance est ouverte à 18h00

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. (1 abstention : Mme Isabelle GUERIN-BALEM)

Mmes Anne DELAROCHE et Claire LE ROY rejoignent l'assemblée à 18h07.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-15 du 13/04/2023 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu l'arrêté de virement de crédits n°1 n°07/2023 en date du 15/06/2023,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil d'administration, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2023 telle que présentée.

Pj : décision modificative n°2

Monsieur Joël TRANVOUEZ explique que les mouvements budgétaires tiennent compte des besoins d'approvisionnement en denrées alimentaires pour le centre de distribution du CCAS et des augmentations en charge de personnel (point d'indice, etc.).

Décision du Conseil d'Administration : adopté à l'unanimité (1 abstention : Mme Isabelle GUERIN-BALEM)

MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE DE L'ASSOCIATION AGIR ABCD « LA PLUME NUMERIQUE »

AGIR ABCD est une association reconnue d'utilité publique (loi 1901) ayant pour missions le développement d'actions d'intérêt général, d'insertion, de progrès et de développement, de type économique, culturel, social, humanitaire. S'appuyant sur une équipe de 120 retraités bénévoles en Finistère, l'association propose des services d'aide à l'insertion à l'emploi, des permanences d'aides administratives et numériques, des actions de prévention à l'équilibre budgétaire et des dispositifs de conduite supervisée.

Le CCAS de Guipavas accueille de plus en plus d'usagers en demande d'aide administrative en lien avec la dématérialisation des services publics. Il est ainsi proposé de mettre en place une permanence hebdomadaire à la Maison des Solidarités appelée « la plume numérique » pour favoriser l'accès aux droits et inclusion numérique des usagers.

Il est ainsi proposé au Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association AGIR ABCD.

PJ : convention de partenariat

Monsieur Bernard CORRE demande si l'accès aux services de la plume numérique se fera sur RDV. Madame Anaëlle CAPITAINÉ précise que l'accueil sera sur RDV mais l'accès libre sera autorisé. L'accueil sur RDV sera cependant priorisé.

Décision du Conseil d'Administration : adopté à l'unanimité

ACCEPTATION D'UN DON

Mr BELLAYER Arnaud et Mme ICHALLAL-VEYRET Cindy ont organisé le baptême républicain de leur fille, Méloé le samedi 5 août 2023. Ils ont fait un don de 10€ au CCAS.

C'est pourquoi,

Le conseil d'administration

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille, articles L. 120-8 et R. 123-25,

Délibère

Art. 1

Le conseil d'administration accepte le don.

Art. 2

Cette recette sera enregistrée sur le budget principal du CCAS à l'article 756.

Art. 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil d'Administration : adopté à l'unanimité

DEMANDES DE SECOURS EXCEPTIONNELS

Tome 2 – actes non communicables.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Synthèse des domiciliations**

Au 28/09/2023, 111 personnes disposent d'une élection de domicile auprès du CCAS.

- **Ateliers**

Le CCAS propose trois séries d'ateliers organisés à la Maison des solidarités. Ils sont gratuits avec inscription au préalable.

- MA MAISON CHANGE D'AIR

Limiter les polluants pour bébé. Jeudi 5 octobre – 20h

Repérer les polluants. Jeudi 12 octobre – 20h.

Fabriquer ses produits maison. Jeudi 19 octobre – 20h.

- PRENDRE SOIN DE SOI

Cycle de 5 ateliers : les lundis 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre, à 14h.

- OPTICOURSES

Ateliers les jeudis après-midi, les 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre.

Une séance de présentation du programme se déroulera le vendredi 20 octobre à 14h.

- **Repas des aînés 2023 - RAPPEL**

Le traditionnel repas des aînés est prévu le lundi 9 octobre prochain à 12h à l'Alizé. Les séniors ne pouvant se déplacer bénéficieront d'un colis. Les inscriptions seront prises au CCAS jusqu'au 29 septembre. Actuellement, nous avons 227 inscriptions pour le repas et 224 inscriptions pour le colis.

- **Fermeture de l'aire d'accueil des GDV « Pen Ar Valy »**

L'aire d'accueil des GDV de Guipavas a fermé du 29 juin au 25 juillet. Aucune famille se s'est installée sur le parking proposé près du cimetière de Guipavas. Ils ont pour la plupart rejoint leurs proches sur des missions évangéliques.

- **Appel à bénévoles pour la collecte nationale des Banques Alimentaires du Finistère – 24 et 25 novembre 2023**

Le CCAS recherche des bénévoles pour participer à la prochaine collecte nationale des Banques alimentaires qui aura lieu les 24 et 25 novembre. Si vous souhaitez vous associer à cette action solidaire et rejoindre l'équipe des bénévoles, vous pouvez contacter le CCAS dès à présent.

A ce jour, 200 personnes sont bénéficiaires d'une aide alimentaire avec une évaluation à près de 300 en fin d'année (contre 243 sur l'année 2022).

- **Subventions aux associations à caractère humanitaire et social 2024**

Les dossiers de demandes de subvention pour les associations à caractère social et/ou humanitaire sont à retirer au Centre Communal d'Action Sociale de Guipavas, 11 rue Amiral Troude. Ils devront être déposés au plus tard pour le 22 décembre 2023.

- **Collecte de jouets au profit du Secours Populaire**

La ville s'associe au Secours populaire de Brest et organise une collecte de jouets et de livres, neufs ou en excellent état, afin d'offrir un heureux Noël à tous les enfants. Les dons peuvent être déposés à l'Alizé, l'Awena, la Maison de l'Enfance, la Maison des Jeunes, la Maison de Quartier de Coataudon, l'Espace Europe et la Maison des Solidarités jusqu'au 30 novembre.

- **Logiciel transport à la demande « Guip'TAD »**

Le CCAS s'est doté d'un logiciel de gestion du service de transport à la demande « Guip'TAD ». Ce logiciel, d'un coût total de 7 905,60€ TTC, aura pour fonctions de faciliter la gestion des plannings des bénévoles, les demandes de transport des usagers et de prévoir une facturation à posteriori des trajets effectués. La société Sudalis travaille actuellement sur sa mise en production prévue début 2024.

- **Permanence Soliha « Ti Mad »**

L'opérateur Soliha, compétent pour accompagner les seniors souhaitant réaliser des travaux d'adaptation de domicile, assurera une permanence jeudi 4 janvier 2024 à la Maison des Solidarités (9h-12h), sans rdv.

- **Logement d'urgence**

Le CCAS a acquis de nouveaux matelas imperméables et lessivables et d'un clic-clac. Le magasin Boulanger a fait don d'une machine à laver et d'un réfrigérateur.

Monsieur le Président informe les administrateurs qu'il a rencontré récemment le directeur d'IKEA et qu'une demande de partenariat sera faite pour meubler les logements d'urgence.

Madame Claire LE ROY demande combien de logements d'urgence dispose la commune. Monsieur le Président précise que la commune dispose de trois logements (deux sur le secteur centre-boug et un sur Coataudon).

Madame BRONEC précise que la condition d'accès à ces logements est le dépôt d'une demande de logement social au préalable.

- **2 nouvelles assistantes sociales**

Suite au départ en retraite de 2 assistantes sociales, la Maison des Solidarités accueille 2 nouveaux agents du CDAS.

La séance est levée à 19h35
